

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU LOIRET**

**Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 / 06 / 2020

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU LOIRET**

**Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les acteurs économiques, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les dégâts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chateaufort sur Loire, le 01 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SARL CASTELCOM

Dominique BICLEREAU

Associé Mandataire Social

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 679	3 679		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	66 548	64 809	1 739	2 950
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 131 068	127 144	1 003 924	936 124
Constructions	2 125 891	1 761 475	364 416	405 046
Installations techniques, matériel et outillage	179 686	167 901	11 784	15 706
Autres immobilisations corporelles	652 680	515 953	136 726	112 028
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	147		147	147
ACTIF IMMOBILISE	4 159 699	2 640 962	1 518 737	1 472 001
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	19 146		19 146	16 242
Créances				
Usagers et comptes rattachés	638 569		638 569	2 505
Autres créances	156 868		156 868	22 154
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 932 754		2 932 754	3 326 602
Charges constatées d'avance	60 459		60 459	48 001
ACTIF CIRCULANT	3 807 797		3 807 797	3 415 504
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	7 967 495	2 640 962	5 326 534	4 887 506

Bilan

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles	1 278 823	1 278 823
Réserves statutaires ou contractuelles	615 764	615 764
Réserves réglementées	1 644 881	1 644 881
Autres réserves		
Report à nouveau	-294 834	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-437 671	-294 834
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	2 806 963	3 244 634
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	1 273 378	855 826
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 273 378	855 826
Fonds dédiés sur subventions	147 583	
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	147 583	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	110 529	144 642
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 424	81 185
Dettes fiscales et sociales	172 298	169 886
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 322	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	760 038	391 333
DETTES	1 098 610	787 045
Ecart de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	5 326 534	4 887 506

Compte de résultat

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois
Ventes de marchandises	2 081	1 459
Production vendue	1 882 709	1 669 270
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	359 696	162 260
Reprises et Transferts de charge	915 168	737 356
Cotisations	1 502 292	1 472 696
Autres produits	82 238	2 577
Produits d'exploitation	4 744 184	4 045 618
Achats de marchandises	66 258	63 019
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	1 378 788	979 610
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	742 778	928 680
Impôts et taxes	93 134	103 817
Salaires et Traitements	744 862	767 256
Charges sociales	365 863	382 434
Amortissements et provisions	1 387 634	955 041
Autres charges	298 888	217 790
Charges d'exploitation	5 078 205	4 397 647
RESULTAT D'EXPLOITATION	-334 021	-352 029
Opérations faites en commun		
Produits financiers	30 432	42 295
Charges financières		
Résultat financier	30 432	42 295
RESULTAT COURANT	-303 588	-309 734
Produits exceptionnels	13 500	14 900
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel	13 500	14 900
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser	147 583	
EXCEDENT OU DEFICIT	-437 671	-294 834

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Réforme financière de la Chasse :

La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales.

- En ce qui concerne la fédération départementale des chasseurs du Loiret, les principaux éléments suivants impactent les comptes pour la première fois à compter du 1er juillet 2019 :

En ce qui concerne les produits, la mise en place d'un permis national dit « à 200 € » a augmenté considérablement le nombre de permis nationaux souscrits par les chasseurs de la fédération. Le nombre de permis nationaux souscrits en 2018/2019 était de 2 575, il est de 9 070 en 2019/2020.

Cette souscription de permis nationaux se fait au détriment du timbre fédéral et du timbre sanglier départementaux. Le nombre de timbres fédéraux en 2018/2019 était de 14 076, il est de 5 673 en 2019/2020. Les timbres sangliers sont de 5 185 contre 12 570 en 2018/2019.

Les adhérents souscrivant à un permis national n'ont plus la nécessité de souscrire un timbre bi-départemental ni de timbre temporaire. A ce titre, les timbres temporaires souscrits en 2019/2020 sont de 887 contre 3 716 en 18/19.

Par ailleurs, la fédération nationale des chasseurs assure une contribution financière à la fédération départementale pour un montant fixe de 99 634 euros (71 137 €+ 28 497 €) qui s'applique depuis le 1er juillet 2019. Les textes ont par ailleurs rendu obligatoire une contribution territoriale liée aux dégâts qui représente une somme de 392 379 euros dans les comptes clos le 30/06/2020 qui n'existait pas dans les comptes clos le 30/06/2019.

- Cette réforme financière impacte également les charges : la cotisation à la FNC est passée de 79 793 euros à 1 000 euros. La cotisation à la FRC est passée de 43 562 euros à 15 500 euros.

- En ce qui concerne les charges, la fédération départementale procède désormais au versement pour le compte des chasseurs d'un montant d'éco contribution (5€ par chasseur) de 79 380 euros financé intégralement par une contribution financière du même montant de la fédération nationale.

- La fédération départementale a en outre vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :

o La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique.

o Elle a par ailleurs désormais un rôle important dans la gestion des plans de chasse au niveau départemental ainsi qu'au niveau de la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées.

Elle a désormais la charge d'organiser des formations de sécurité obligatoires pour ses adhérents.

Les textes légaux et réglementaires ont également fait évoluer l'organisation de la comptabilité de la fédération. Antérieurement les comptes de la fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégâts. Désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.

o Les comptes sociaux de la fédération départementale des chasseurs sont donc formellement comparables entre les deux exercices présentés sous réserve des évolutions d'activité qui ont été signalées ci-dessus et qui sont lisibles dans les comptes. Pour les services généraux et les services dégâts la comparaison est effectuée entre la comptabilité analytique de l'exercice clos le 30/06/2020 et la comptabilité générale de l'exercice clos le 30/06/2019.

o En ce qui concerne la section analytique éco contribution celle-ci n'a pas de comparatif avec l'exercice précédent l'activité ayant commencé au cours de l'exercice 2019/2020. La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la fédération départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans ce cadre, la section analytique éco contribution ne peut jamais dégager d'excédent, elle peut par contre être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant donné est en dépassement de budget. Dans ces conditions le budget est financé par la section analytique du service général. Au 30/06/2020 aucun projet initié au cours de l'exercice n'a été finalisé.

Crise sanitaire et économique :

Les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au coronavirus emportent pour le tissu économique et social des conséquences, notamment financières, d'une ampleur significative. A ce jour, les conséquences qui en découlent pour la santé financière de l'association fédération départementale des chasseurs du Loiret sont difficilement prévisibles compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restriction en cours mais également sur les modalités et conditions de sortie de cette crise. L'impact financier au 30/06/2020 n'apparaît pas significatif dans la mesure où l'ensemble des recettes de l'exercice avaient été encaissées avant le début de la crise. Par contre, l'obligation de confinement a réduit les activités de la fédération et peut donc avoir impacté l'évolution de certaines charges.

Faits postérieurs

La poursuite de la crise sanitaire au-delà de la clôture des comptes entraîne des incertitudes sur le niveau des adhésions à la fédération ainsi que sur sa capacité à réaliser la totalité des tâches qui lui incombent dans des conditions normales. La mesure des incidences financières éventuelles n'est pas réalisée à ce jour. Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à sa disposition sur le plan réglementaire, financier et organisationnel afin de poursuivre son activité.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/11/2020 par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans

* Constructions : 10 à 20 ans

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 15 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	70 227			70 227
Immobilisations incorporelles	70 227			70 227
– Terrains	1 055 900	75 168		1 131 068
– Constructions sur sol propre	1 350 876			1 350 876
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	768 466	6 550		775 015
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	178 402	1 284		179 686
– Installations générales, agencements aménagements divers	26 312			26 312
– Matériel de transport	243 888	62 018	37 870	268 036
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	342 360	15 972		358 332
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 966 202	160 992	37 870	4 089 324
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	147			147
Immobilisations financières	147			147
ACTIF IMMOBILISE	4 036 577	160 992	37 870	4 159 699

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		160 992		160 992
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		160 992		160 992
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		37 870		37 870
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		37 870		37 870

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	67 277	1 211		68 488
Immobilisations incorporelles	67 277	1 211		68 488
– Terrains	119 776	7 368		127 144
– Constructions sur sol propre	1 270 605	17 126		1 287 732
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	443 690	30 053		473 743
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	162 696	5 206		167 901
– Installations générales, agencements aménagements divers	21 367	1 327		22 694
– Matériel de transport	191 406	34 616	37 870	188 153
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	287 758	17 349		305 107
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 497 298	113 045	37 870	2 572 473
ACTIF IMMOBILISE	2 564 575	114 256	37 870	2 640 962

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	147		147
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	638 569	638 569	
Autres	156 868	156 868	
Charges constatées d'avance	60 459	60 459	
Total	856 043	855 896	147
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Avoirs a recevoir	237
Produits a recevoir	13 974
Total	14 210

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 539 468	-294 834		-294 834	3 539 468
Report à Nouveau				294 834	-294 834
Excédent ou déficit de l'exercice	-294 834	294 834		437 671	-437 671
Situation nette	3 244 634			437 671	2 806 963
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	3 244 634			437 671	2 806 963

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	855 826				1 273 378
Total	855 826				1 273 378
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 273 378	855 826		
Financières					
Exceptionnelles					

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 424	42 424		
Dettes fiscales et sociales	172 298	172 298		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	13 322	13 322		
Produits constatés d'avance	760 038	760 038		
Total	988 081	988 081		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs, factures non parvenue	42 424
Dettes provisionnées pour congés a	72 764
Personnel – autres charges à payer	956
Charges à payer aux organismes soci	52 637
Charges sociales sur congés payés	41 366
Charges à payer	2 769
Total	212 915

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	60 459		
Total	60 459		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	760 038		
Total	760 038		

Rémunération des commissaires aux comptes**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 10 584 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros